

Le vingt-quatre février 2022 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, Mme BREUVART Sandrine, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, Mme BASSET Sandrine, M. ROCABOY Michel, M. LE MAITRE François, M. PERROQUIN Jérôme, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
M. BOUDARD Bernard pouvoir à M. RAULT Patrick
M. JOSSE Guénaël pouvoir à M. LE MEE Jacques
Mme JOUET Chrystelle pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie pouvoir à Mme CHAUVEL Isabelle
Mme SOULABAILLE Anne-Marie pouvoir à Mme NEVO Chantal

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :

Mme BREUVART Sandrine

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Prévoyance consultation avec le CDG 22

Délibérations du conseil municipal

2- FINANCES

2-1 Budget Commune – Vote de crédits par anticipation (annule la précédente délibération)

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il avait été proposé de voter les crédits par anticipation au budget 2022 de la Commune, à savoir 25 % des crédits inscrits en investissement hors remboursement des emprunts, afin de permettre de lancer des dossiers.

L'état présenté en séance faisait état des crédits votés au budget 2021 de la Commune, à savoir les restes à réaliser de l'exercice 2020 ainsi que les crédits nouveaux du budget 2021 et les différentes décisions modificatives adoptées durant l'exercice 2021.

Mme le maire a précisé lors de la séance de Conseil Municipal que cet état doit être voté à nouveau compte tenu que les restes à réaliser de 2020 ne doivent pas être pris en compte pour le vote de crédits par anticipation.

Mme le maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'annuler la délibération prise en séance du 27 janvier 2022 et proposera de voter les crédits par anticipation au vote du budget primitif 2022 de la Commune.

Un état a été présenté en séance de Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

2-2 Budget Commune – Création de nouvelles opérations : Aménagement rue de la Mare

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le maire a rappelé aux membres de l'assemblée délibérante du vote lors de sa séance du 09 novembre 2021 de la délibération relative aux travaux d'effacement de la rue de la Mare à La Ferrière. Mme le maire a précisé qu'il a été indiqué sur la délibération que des crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune à l'opération 157 « Effacement de réseaux – Aménagement du bourg ».

Compte tenu du projet d'aménager cette rue, Mme le maire a proposé au Conseil Municipal de créer une nouvelle opération pour avoir une meilleure visibilité en terme financier des dépenses pour cette opération et d'inscrire les crédits nécessaires sur cette opération.

Mme le maire a sollicité le Conseil Municipal pour la création d'une nouvelle opération – opération n° 266 « aménagement rue de la Mare » et pour préciser que les dépenses relatives à l'effacement des réseaux rue de la Mare prévues dans la délibération n° 2021-11-112 du 09 novembre 2021 seront imputées sur cette nouvelle opération au lieu et place de l'opération n° 157.

Voté à l'unanimité

2-3 Budget Commune – Changement de dénomination opération n° 261

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le maire a rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du budget primitif 2021 de la Commune des opérations nouvelles ont été créées comme l'opération n° 261 relatives à l'accueil périscolaire privé.

Mme le maire a précisé qu'il convient de modifier la dénomination de cette opération en « accueil périscolaire privé et restauration ».

Voté à l'unanimité

2-4 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 a été présenté en séance :

- Orientations budgétaires pour 2022
- Engagements pluriannuels envisagés sur le mandat 2020-2026
- Structure et la gestion de la dette
- Présentation des Ressources Humaines et de la structure des services communaux

A la suite de la présentation du rapport, les élus ont invité à débattre sur les orientations et les choix pertinents à faire pour garantir un service public de qualité et les perspectives pour la commune.

Les élus ont eu connaissance des chiffres et de deux simulations financières en fonction du programme d'investissement.

Pour le budget 2022, il a été décidé :

- De lancer le programme de l'école maternelle et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2022.
- De faire profiter au projet de l'îlot central (café Nouet, Maison le Borgne...) des études financées par le dispositif « petites villes de demain ».
- De ne pas réserver une suite immédiate au projet de médiathèque, projet né d'une volonté de redynamiser le centre bourg, avec l'opportunité d'acquisition d'un bâti important : « la Maison Guillaumel ». En effet, le rapport de l'étude de faisabilité remis par le cabinet mandaté à cet effet en date du 23/02 fait état d'un projet peu ou pas réalisable dans ce bâtiment.

Il sera étudié les différentes possibilités sur ce bâtiment. Les élus ont échangé sur celles-ci mais la réflexion doit se poursuivre. Mme le Maire s'est engagée à tenir informé les membres du Conseil Municipal des décisions qui seront prises.

Une réflexion sur l'agence postale communale et l'emplacement qui lui sera réservé est aussi en cours. Les élus en seront plus prochainement.

Voté à l'unanimité

3- TRAVAUX

3-1 SDE – Travaux aménagement EP & Effacement réseau téléphonique : Passage des Éclotais

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le maire a rappelé à l'assemblée délibérante que lors de sa précédente séance, la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de PLEMET et LOUDEAC COMMUNAUTE a été actée dans le cadre des travaux d'assainissement Centre Bourg Ouest. Les travaux concernent la rue de la Liberté, la rue du Six août, la rue de la Gare et la rue de Bodiffé (portion de la rue entre la rue de la Liberté et la rue de la Gare) et la rue des Ecoles ainsi que le Passage des Eclotais.

Mme le maire a informé le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie va procéder au renforcement du réseau électrique au niveau du Passage des Eclotais et qu'à ce titre, une étude sur le projet d'effacement des réseaux EP/Télécom peut être réalisé en coordination avec le réseau basse tension souterrain (SDE) conformément aux descriptifs et plans SDE qui seront présentés en séance de Conseil Municipal.

Compte tenu de la qualification de la Commune et de son caractère rural au sens du réseau électrique, la participation de la Commune aux travaux serait comme présentée ci-dessous :

Passage des Éclotais : Aménagement EP & Effacement réseau téléphonique

Réseau Eclairage Public

Mode opératoire	Montant des travaux (TTC) (*)	Contribution financière de la Commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la Commune	5.300 €	3.189,82 €

Infrastructures télécommunications

	Montant des travaux (TTC) (*)	Contribution de la Commune
Génie Civil : le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une subvention d'équipement du même montant à la Commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent.	7.200 €	7.200 €
Câblage	Câblage et frais d'ingénierie = devis à transmettre par Orange.	

(*) Montant comprend 8 % de frais d'ingénierie

Mme le maire a sollicité le Conseil Municipal pour acter ces travaux : projet d'aménagement d'éclairage public et celui de construction des infrastructures souterraines de communication électrique et d'inscrire les crédits au budget de la Commune à l'opération 263 « travaux bourg ».

Voté à l'unanimité

4- PREVOYANCE CONSULTATION AVEC LE CDG 22

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Les employeurs publics territoriaux peuvent participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- 1) L'assurance « **mutuelle santé** », pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
- 2) L'assurance « **prévoyance – maintien de salaire** », pour couvrir la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident et maladie de la vie privé, et admission en retraite pour invalidité.

La récente **ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique n°2021-175 du 17 février 2021** contient les dispositions suivantes :

o **Le calendrier : 3 dates à retenir :**

- 17/02/2022 au plus tard** (prorogé au 28/02): **organisation d'un débat en assemblée délibérante**
- 01/01/2025** : Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 20% d'un montant de référence à définir par décret,
- 01/01/2026** : Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie mutuelle santé avec un montant minimum de 50% d'un montant de référence à définir par décret.

Mme le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la démarche collective pour un contrat mutualisé entre plusieurs collectivités.

Voté à l'unanimité

5- Questions Diverses

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

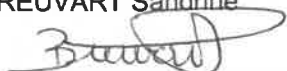
Sébastien ROUAULT : A amener le questionnement autour du St Antoine et de la fermeture de celui-ci dernièrement. Les élus ont échangé sur différentes choses autour de ce sujet (matériel, bâtiment (qui est à ce jour, propriété communale) ...

Patrice RAULT : Problème avec l'emplacement de poubelles jaunes village de La Pierre : Patrick RAULT passera voir.

Guy MONTEIL : rue de la Gare : Manque de panneaux piste cyclable. Patrick RAULT Adjoint aux travaux, a précisé qu'elle était identifiée par un marquage au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h35

Le secrétaire de séance,
Mme BREUVART Sandrine



Le Maire,
Chantal NÉVO



